

Luthier/Luthière

A

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

du 21 décembre 1993 (état du 4 septembre 2003)

B

Programme d'enseignement professionnel

du 21 décembre 1993 (état du 4 septembre 2003)

Entrée en vigueur

1^{er} octobre 2003

Le texte de ce règlement et programme d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. La version imprimée du règlement avec les modifications peut être commandée auprès de l'OFCL, diffusion publications, 3003 Berne.

28 octobre 2003

Chancellerie fédérale